

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**ARRETE DU MAIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**  
**MONSIEUR ALAIN BOONEFAES**

*5. 3 - Désignation des Représentants*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du **23 Mai 2020**,

Vu la loi n° **2021-1520** du **25 Novembre 2021** visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article **13** ;

Vu l'article **D 731-14** du Code de la Sécurité Intérieure inséré par le décret n° **2022-1091** du **29 Juillet 2022** ;

Vu les arrêtés de délégations de fonctions du **23 Mai 2020** et **9 Juin 2020** ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est désigné correspondant incendie et secours, Monsieur **Alain BOONEFAES**, Adjoint au Maire Délégué, à l'Animation et aux Événements de la Ville, à l'Animation du Conseil de Station Balnéaire, aux Affaires militaires et aux anciens combattants, à la Tranquillité Publique, à l'Animation du réseau Voisins Vigilants et solidaires, à la Vidéo-protection.

**Article 2 :** Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- . Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local incendie et de secours qui relève de la commune ;
- . Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- . Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- . Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés ;
  - . Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
  - . Transmis au Sous-Préfet de DUNKERQUE ;
  - . Notifié à l'intéressé ;
  - . Transmis au Président du Conseil d'Administration du Service d'Incident et de Secours.
- Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Je soussigné *Boonefaes Alain*  
Reconnais avoir reçu ampliation du présent  
arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux  
ou d'un recours contentieux devant le tribunal  
administratif de Lille dans un délai de 2 mois à  
compter de ce jour.

Notification faite le *11-11-22*

[signature]

Fait à GRAVELINES, Le 27 Octobre 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **04 NOV. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **07 NOV. 2022**